

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215904285-20250407-18_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mil vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 24 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LIENARD Evelyne, procuration à M COUVENT Jean-Pierre ; M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M LEVEQUE Pascal ; M COUVEZ José, procuration à M CARRIERE Guy ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme CHAUWIN Francine ; Mme OBLED Aurélie ; Mme SOUBRIER Amandine, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents : M DEHON Gérard, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 18/2025

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le vote du budget est également l'occasion de décider des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année.

Après discussion, la commission finances, réunie le 31 mars 2025, a émis le souhait de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025 et donc de maintenir ceux votés en 2024, le budget ayant pu être établi sur ces bases.

Par conséquent, je vous invite à établir les taux d'imposition 2025 de la manière suivante et, par conséquent, sans changement par rapport à 2024 :

Taxe d'habitation (THRS) : 19,32%

- Foncier Bâti : 44,54 %
- Foncier Non Bâti : 49,80 %

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 10 avril 2025

Transmise à la Sous-Préfecture le 10 avril 2025

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>